

COMMUNE DE FREHEL
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi 26 avril, les membres du conseil municipal, appelés à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 19 avril 2017

Etaient présents : Mmes BLINTZOWSKY Christiane, NABUCET –MIGNAN Mélanie, TADIER Joële, MARTIN Caroline, MM CALLIOT Michel, GIRARD Jacques, PINAUD Bernard, CHOLET Didier, BERNARD Claude, PANNETIER Laurent, LAUNAY Jacques, POINSOT Jean-Pierre.

Etaient absents, représentés : BOULIN Claude, ANDRE Michèle, MEHOUAS Josiane,

Etait absente excusée : RIO Isabelle

Monsieur GIRARD Jacques candidat, est élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2017-2- 034 : Gestion des boisements communaux des abords et dans le camping du Pont de l'Etang à Pléhérel-Plage :

Madame le Maire remercie M QUERE Philippe représentant le Syndicat des Caps Grand Site et M EON représentant le service environnement du Conseil Départemental d'avoir acceptés de venir présenter le dossier.

Le projet issu des constatations faites sur le terrain préconise plusieurs actions qui ont pour but de protéger et de pérenniser le boisement du camping municipal. Ainsi pour les différents secteurs reproduits sur la carte remis aux élus, il s'agira d'intervenir de façons différentes selon qu'il s'agit de futaie âgée, jeune, nanifiée ou des arbres individuels pour lesquels une réflexion au cas par cas sera envisagée.

Le planning des travaux prévoit un début d'exploitation et d'aménagement à partir d'octobre 2017. Le coût des travaux sera en partie financé par la vente du bois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE le projet présenté

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2017-2- 035 : Décision modificative :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjoint en charge des finances rappelle aux membres de l'assemblée que depuis le transfert de la compétence « tourisme » à Dinan-Agglomération, l'office de tourisme n'est plus compétent pour gérer des animations et en particulier « Cap Armor ». Le conseil municipal s'étant prononcé pour la poursuite de l'opération « Cap Armor » qui présente un grand intérêt pour l'animation estivale, c'est la commune qui assurera dorénavant cette animation. Il n'y a donc plus l'objet pour une subvention « Cap Armor ».

Madame BLINTZOWSKY propose d'affecter cette somme aux dépenses de personnel extérieur puisque la commune embauchera sur juillet et août 2017, deux animateurs « Cap Armor ». Ce qui conduit à la décision modificative suivante :

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (fonctionnement) _

- Article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations : -7 000,00€

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (fonctionnement)

- Article 6218 : autre personnel extérieur : +7 000,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte la décision modificative présentée ci-dessus.

Délibération n° 2017-2-036 : Décision modificative :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe, en charge des finances, informe les membres du conseil municipal que le permis de construire de la maison de santé est soumis réglementairement au versement par le demandeur d'une taxe d'aménagement. A cet effet, Madame BLINTZOWSKY propose pour régler cette taxe d'aménagement procéder à la décision modificative suivante :

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Article 6045 : Achats d'études et de prestations : - 12 000€

Chapitre 63 : Impôts et taxes –Versements assimilés :

Article 6358 : Autres droits : + 12 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTTE la décision modificative exposée ci-dessus.

Délibération n° 2017-2- 037 : Création de la régie « Cap-Armor » :

Madame BLINTZOWSKY Christiane, adjointe aux finances rappelle que la loi « NOTRE » a prévu le transfert de la compétence « Tourisme » à Dinan-Agglomération. De ce fait l'office de tourisme n'est plus compétent pour gérer l'opération « Cap-Armor » qui consistait à proposer des activités sportives aux touristes et aux locaux pendant la saison estivale. La commune assurera cette année le bon déroulement de cette opération. Les prestations « Cap Armor » étant payantes, il convient de créer une régie spécifique pour permettre les encaissements par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE sous-réserve de l'avis favorable des services des Finances Publiques la création de la régie « Cap-Armor » pour permettre l'encaissement des produits liés à cette opération.

Délibération n° 2017-2-038 : Attribution d'une subvention à l'école de voile de Fréhel :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000,00€ pour le fonctionnement de l'association « Ecole de Voile de Fréhel ».

Délibération n° 2017-2-039 : Attribution d'une subvention à l'association « la Clef pour jouer » section Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 9000,00€ pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Fréhel.

Délibération n° 2017-2- 040 : Attribution d'une subvention à l'association « La Clef pour Jouer » section Carnaval :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 4000,00€ pour le fonctionnement de l'association « La Clef pour Jouer » section Carnaval.

Délibération n° 2017-2-041 : Attribution d'une subvention à l'association « Anciens combattants U.N.C- A.F.N :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 150,00€ pour le fonctionnement de l'association « Anciens combattants U.N.C-A.F.N ».

Délibération n° 2017-2- 042 : Attribution d'une subvention à l'association « Comité de Jumelage » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00€ pour le fonctionnement de l'association « Comité de Jumelage de Fréhel ».

Délibération n° 2017-2- 043: Attribution d'une subvention à l'association « Croix d'Or » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 150,00€ pour le fonctionnement de l'association « Croix d'Or».

Délibération n° 2017-2- 044: Attribution d'une subvention à l'association « Cap Loisirs » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 150,00€ pour le fonctionnement de l'association « Cap Loisirs ».

Délibération n° 2017-2- 045: Attribution d'une subvention à l'association « Amicale Laïque » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1824,00€ pour le fonctionnement de l'association « Amicale Laïque de Fréhel ».

Délibération n° 2017-2- 046: Attribution d'une subvention à l'association « ADMR» :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 90,00€ pour le fonctionnement de l'association « ADMR ».

Délibération n° 2017-2- 047: Attribution d'une subvention à l'association « Amicale des Chasseurs de Fréhel» :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00€ pour le fonctionnement de l'association « Amicale des Chasseurs de Fréhel ».

Délibération n° 2017-2- 048: Attribution d'une subvention à l'association « SNEMM 486^{ème} section » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 100,00€ pour le fonctionnement de l'association « SNEMM 486^{ème} section ».

Délibération n° 2017-2- 049: Attribution d'une subvention aux centres d'apprentissage :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de

50,00€ pour tous les apprentis domiciliés à Fréhel et qui suivent une formation dans les centres d'apprentissage.

Délibération n° 2017-2- 050 : Attribution d'une subvention pour les séjours linguistiques :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50,00€ pour tous les élèves domiciliés à Fréhel et qui participent à un séjour linguistique organisé par les établissements scolaires.

Délibération n° 2017-2- 051: Attribution d'une subvention à l'association « A l'Est des Dunes » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000,00€ pour le fonctionnement de l'association « A l'Est des Dunes ».

Délibération n° 2017-2- 052 : Attribution d'une subvention à l'association « ADS (Comité Cantonal d'Entraide) » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 483,43€ pour le fonctionnement de l'association « ADS –Comité Cantonal d'Entraide ».

Délibération n° 2017-2- 053: Attribution d'une subvention à l'association « Gouren Matignon » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30,00€ pour le fonctionnement de l'association « Gouren Matignon ».

Délibération n° 2017-2- 054: Attribution d'une subvention à l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00€ pour le fonctionnement de l'association « Polars de Bretagne et d'Ailleurs ».

Délibération n° 2017-2- 055 : Attribution d'une participation à l'évènement « Landes et Bruyères » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière d'un montant de 750,00€ pour le financement de l'évènement « Landes et Bruyères édition 2017 ».

Délibération n° 2017-2- 056 : Attribution d'une subvention à l'association « Phare Western» :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 250,00€ pour le fonctionnement de l'association « Phare Western».

Délibération n° 2017-2- 057: Attribution d'une subvention à l'association « Golf de Sables d'Or» :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00€ à l'association « Golf de Sables d'Or» pour l'organisation du trophée communal.

Délibération n° 2017-2- 058 : Attribution d'une subvention à l'association « Cap Age » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1109,50€ pour le fonctionnement de l'association « Cap'Age».

Délibération n° 2017-2- 059 : Attribution d'une subvention à l'association « Cuisinons Ensemble » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 100,00€ pour le fonctionnement de l'association « Cap'Age».

Délibération n° 2017-2- 060 : Attribution d'une subvention pour le fonctionnement du club de plage des Sables d'Or les Pins :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000,00€ pour le fonctionnement du club de plage de Sables d'Or les Pins.

Délibération n° 2017-2- 061 : Attribution d'une subvention à l'association « De Vent et d'Ecume » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 200,00€ pour le fonctionnement de l'association « De vent et d'Ecume».

Délibération n° 2017-2- 062 : Attribution d'une subvention à l'association « Fréhel Surf and Ride » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000,00€ pour le fonctionnement de l'association « Fréhel Surf and Ride».

Délibération n° 2017-2- 063 : Attribution d'une subvention à l'association «Cercle en Avant Deux» :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 392,00€ pour le fonctionnement de l'association « Cercle en Avant Deux ».

Délibération n° 2017-2- 064 : Attribution d'une subvention à l'association «Commerçants des Sables d'Or » :

Le conseil municipal, après avis de la commission « Finances » et de la commission « Sport et Vie associative », émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant de 571,00€ pour le fonctionnement de l'association « Commerçants des Sables d'Or ».

Délibération n° 2017-2-065 : Aménagement d'un tourne à gauche pour l'entrée de la zone du Domaine de la Grande Abbaye :

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un tourne à gauche est prévu pour permettre l'accès à la zone de la Grande Abbaye en toute sécurité. A cet effet, un plan d'aménagement a été instruit en concertation avec le cabinet en charge du suivi du lotissement et les services du Conseil Départemental, propriétaire de l'emprise sur laquelle sera effectué l'aménagement du tourne à gauche.

Compte tenu du fait que cet aménagement est effectué sur une emprise départementale, une convention devra être signée avec le Conseil Départemental.

Parrallèlement, l'entreprise titulaire du lot n° 1 du marché d'aménagement de la zone a adressé un devis fixant le montant des travaux. Celui-ci s'élève à 46 467,31€ TTC.

Madame le Maire précise que cet aménagement peut être subventionné par le Conseil Départemental dans la mesure où celui-ci contribue à la mise en sécurité des usagers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE le projet d'aménagement du tourne à gauche sur l'emprise départementale ;

AUTORISE le Maire à signer la convention à venir entre la commune et le conseil départemental ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre de la mise en sécurité des usagers (produit des amendes de police) ;

AUTORISE le Maire à signer toutes autres pièces relatives à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES :

Parking de l'Anse du Croc : Le marquage des places réservées aux handicapés sera refait ;

Banderole pour la maison de santé : Afin d'annoncer l'ouverture prochaine de la maison de santé, Madame le Maire propose qu'une banderole soit déployée à proximité du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30

Le Maire,

Le Secrétaire,

